

## IMPÔT SUR LE REVENU—BUDGET DE 1943—Fin

|                                                                                          | \$5,000     |          |                                      | \$6,000     |          |                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------|--------------------------------------|-------------|----------|--------------------------------------|
|                                                                                          | Célibataire | Marié    | Marié—<br>2 personnes<br>à sa charge | Célibataire | Marié    | Marié—<br>2 personnes<br>à sa charge |
|                                                                                          | \$ c.       | \$ c.    | \$ c.                                | \$ c.       | \$ c.    | \$ c.                                |
| 1942—Impôt avant le budget.....                                                          | 2,128 00    | 1,878 00 | 1,662 00                             | 2,685 00    | 2,415 00 | 2,199 00                             |
| 1942—Impôt après le budget.....                                                          | 1,064 00    | 939 00   | 831 00                               | 1,342 50    | 1,207 50 | 1,099 50                             |
| Solde qu'il eût fallu verser en sept. 1943 pour acquitter définitivement l'impôt de 1942 | 212 75      | 187 82   | 166 24                               | 269 00      | 242 00   | 220 00                               |
| Solde qu'il faudra verser en juin 1943 pour acquitter définitivement l'impôt de 1942     | 270 03      | 264 49   | 239 08                               | 350 00      | 350 00   | 324 00                               |
| \$7,000                                                                                  |             |          |                                      | \$8,000     |          |                                      |
| 1942—Impôt avant le budget.....                                                          | 3,275 00    | 2,985 00 | 2,769 00                             | 3,865 00    | 3,555 00 | 3,339 00                             |
| 1942—Impôt après le budget.....                                                          | 1,637 50    | 1,492 00 | 1,384 50                             | 1,932 50    | 1,777 50 | 1,669 50                             |
| Solde qu'il eût fallu verser en sept. 1943 pour acquitter définitivement l'impôt de 1942 | 327 54      | 298 51   | 276 93                               | 387 00      | 356 00   | 334 00                               |
| Solde qu'il faudra verser en juin 1943 pour acquitter définitivement l'impôt de 1942     | 437 24      | 441 45   | 416 03                               | 524 00      | 534 00   | 508 00                               |
| \$9,000                                                                                  |             |          |                                      | \$10,000    |          |                                      |
| 1942—Impôt avant le budget.....                                                          | 4,472 00    | 4,142 00 | 3,926 00                             | 5,112 00    | 4,762 00 | 4,546 00                             |
| 1942—Impôt après le budget.....                                                          | 2,236 00    | 2,071 00 | 1,963 00                             | 2,556 00    | 2,381 00 | 2,273 00                             |
| Solde qu'il eût fallu verser en sept. 1943 pour acquitter définitivement l'impôt de 1942 | 448 00      | 415 00   | 392 00                               | 512 00      | 477 00   | 455 00                               |
| Solde qu'il faudra verser en juin 1943 pour acquitter définitivement l'impôt de 1942     | 614 00      | 628 40   | 603 00                               | 711 32      | 730 18   | 731 44                               |

On rappelle au public que notre impôt sur le revenu est le plus élevé au monde mais on oublie parfois que le temps dont dispose le contribuable pour acquitter son impôt a été abrégé plus qu'en n'importe quel autre pays. L'esprit qui anime notre pays ne tolère aucun obstacle à son désir de se consacrer corps et âme et par tous les moyens à la poursuite de la guerre. Cette attitude impose une lourde responsabilité au Gouvernement et peut-être le moment est-il venu pour ce dernier de révéler davantage au public les principes de finance adoptés par l'Etat.

C'est vrai, comme le dit le ministre, que le Canada a plus de denrées que la Grande-Bretagne par exemple, mais précisément pour cette raison nous aurons en définitive moins d'argent liquide et de titres de l'Etat, moins de polices d'assurance, moins de maisons qui nous appartiennent, et ainsi de suite. Cette situation s'accroît encore naturellement au regard de celle qui règne aux Etats-Unis. Plus le Gouvernement rend la tâche dure au contribuable, plus ce dernier a le droit d'exiger du Gouvernement qu'il se donne la peine d'expliquer ses projets à long terme.

Le gouvernement anglais a beaucoup plus d'expérience que nous en matière d'impôt sur le revenu. Il semble donc que notre gouvernement n'a guère raison de dépasser la limite que s'est imposée le gouvernement anglais sans du moins nous fournir un peu plus d'explications que celles qu'il nous a données sur ses intentions. Nous sommes enclins à nous fier au jugement du gouvernement anglais. En fait, il ne semble pas déraisonnable de présumer qu'il en sait plus long que le Canada sur les principes de la taxation et

sur le point où il convient de s'arrêter. Le peuple canadien est bien prêt à dépenser jusqu'au dernier sou pour l'effort de guerre; il est prêt à épargner, à acheter des obligations, à acquitter des impôts et à faire preuve de civisme. Toutefois, il veut être sûr que l'expression "le Gouvernement a besoin de cet argent" n'est pas simplement un mot d'ordre et ne constitue pas la politique fiscale permanente de l'Etat.

Quand l'honorable député de Rosedale (M. Jackman) a soulevé cette question pour la première fois en Chambre, et a proposé l'adoption d'un plan, sa proposition a reçu l'approbation d'une bonne partie de la population. Permettez-moi une remarque. Si une telle mesure était nécessaire, il est regrettable qu'elle ait été adoptée au moment où les impôts sont si élevés. Le trésor fédéral en aurait profité bien davantage si elle avait été adoptée il y a quelques années. Bien des revenus n'atteindraient jamais le niveau qu'ils ont atteint en 1942. Ceux qui les ont touchés ont acquitté l'impôt de 1942 sans se faire prier. Si leur revenu a atteint un haut niveau, ils ont dû compter sur un actif quelconque qui a grossi leurs salaires. Je suis d'avis qu'ils étaient disposés à liquider cet actif et à l'offrir comme contribution au Canada non seulement comme impôt mais comme contribution à l'effort de guerre. Mais nombreux sont les gens de la même catégorie qui ne sont pas aussi empressés de prendre au sérieux la situation nationale. Ils hésitent à fournir leur contribution. Peut-être voudraient-ils le faire mais ils ne saisissent pas bien toute la situation. Je vais leur adresser un mot.